



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingt-cinquième session

15-19 février 2021

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-cinquième session

Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-cinquième session*

Rapporteur : Javier **Palummo**

* Les annexes au présent rapport sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-cinquième session	3
II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	7
A. Ouverture et durée de la session	7
B. Composition du Comité consultatif	7
C. Participation	8
D. Séances	8
E. Élection du Bureau	8
F. Adoption de l'ordre du jour	8
G. Organisation des travaux	8
III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif comme suite à l'adoption de résolutions par le Conseil des droits de l'homme	8
A. Situation mondiale en matière d'égalité raciale	8
B. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme	9
C. Nouvelles technologies numériques	9
D. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme	9
IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011	10
A. Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités	10
B. Désignation des membres du Groupe de travail des communications	10
V. Rapport du Comité consultatif sur les travaux de sa vingt-cinquième session	10
Annexes	
I. Documents issued for the twenty-fifth session of the Advisory Committee	11
II. List of speakers	12

I. Décisions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-cinquième session

25/1. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 41/6, en date du 11 juillet 2019, dans laquelle le Conseil des droits de l'homme l'a prié d'établir, en étroite coopération avec le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un rapport sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme tels que le Comité consultatif, les organes conventionnels et les procédures spéciales créées par le Conseil ; ce rapport, qui devait être présenté au Conseil à sa quarante-septième session, devait examiner les bonnes pratiques des États en matière de désignation, d'élection et de nomination de candidats visant à assurer une représentation équilibrée des sexes, conformément à la stratégie à l'échelle du système en faveur de la parité des sexes, et contenir des recommandations pour aider le Conseil et les États membres dans ce domaine,

Rappelant également que, dans la même résolution, le Conseil l'a aussi prié de solliciter les vues et les contributions des parties intéressées, notamment des États membres, des organisations internationales et régionales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et des établissements universitaires, au cours de l'élaboration du rapport susmentionné et de faire véritablement participer toutes les parties intéressées,

Rappelant en outre qu'à sa vingt-troisième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Buhm-Suk Baek, Milena Costas Trascasas, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Itsuko Nakai, Mona Omar (Présidente), Javier Palummo, Elizabeth Salmón (Rapporteuse), Patrycja Sasnal et Catherine Van de Heyning,

1. *Prend note* du projet de rapport qui lui a été soumis par le groupe de rédaction à sa présente session¹ ;

2. *Constate* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question au cours des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions ;

3. *Se félicite* des contributions reçues des États membres et des autres parties intéressées comme suite au questionnaire qui leur a été adressé après la vingt-troisième session, ainsi que de leur participation aux quatre consultations régionales organisées après la vingt-quatrième session ;

4. *Prend note* avec satisfaction de l'augmentation récente de la proportion de femmes nommées parmi ses membres ;

5. *Adopte* le projet de rapport *ad referendum* et charge la Rapporteuse d'en établir la version définitive en vue de la soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-septième session.

4^e séance
19 février 2021

[Adoptée telle que modifiée oralement sans être mise aux voix.]

¹ A/HRC/AC/25/CRP.1.

25/2. Nouvelles technologies numériques

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 41/11 du Conseil des droits de l'homme, en date du 11 juillet 2019, dans laquelle celui-ci l'a prié d'établir un rapport sur les enjeux, les avantages et les conséquences possibles des nouvelles technologies numériques pour la promotion et la protection des droits de l'homme, pour faire le point des initiatives pertinentes actuelles de l'ONU et formuler des recommandations sur des modalités globales, inclusives et pragmatiques d'examen par le Conseil, les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, et ses organes subsidiaires, de la question des conséquences et des enjeux des nouvelles technologies numériques pour les droits de l'homme, et de lui présenter ce rapport à sa quarante-septième session,

Rappelant également que, dans la même résolution, le Conseil l'a en outre prié, lorsqu'il établirait le rapport susmentionné, de solliciter la contribution des acteurs concernés, notamment des États Membres, des organisations internationales et régionales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, des organes conventionnels, des autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile, du secteur privé, des milieux techniques et des établissements universitaires, et de tenir compte des travaux déjà menés sur la question,

Rappelant en outre qu'à sa vingt-troisième session, il a constitué un groupe de rédaction, actuellement composé de Buhm-Suk Baek, Milena Costas Trascasas, Iurii Alexandrovich Kolesnikov, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar, Javier Palummo, Elizabeth Salmón (Présidente), Dheerujlall Seetulsingh et Catherine Van de Heyning,

1. *Prend note* du projet de rapport sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme qui lui a été soumis par le groupe de rédaction à sa présente session² ;

2. *Décide* de nommer Buhm-Suk Baek Rapporteur pour remplacer Changrok Soh, qui a coordonné la rédaction du rapport sur ce sujet jusqu'à la fin de son mandat, le 30 septembre 2020 ;

3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question et les différents points de vue exprimés à ce sujet par les États Membres et les autres parties prenantes au cours de ces réunions ;

4. *Prie* le groupe de rédaction de parachever son rapport au Conseil des droits de l'homme en tenant compte des débats tenus par le Comité consultatif à sa session en cours, après l'avoir fait distribuer à tous les membres du Comité consultatif pour approbation par voie électronique, et de le soumettre au Conseil à sa quarante-septième session.

*4^e séance
19 février 2021*

[Adoptée sans vote.]

25/3. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme, en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil l'a prié de mener une étude et d'établir un rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, l'accent étant mis particulièrement sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la réduction des apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du

² A/HRC/AC/25/CRP.2.

commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, en recommandant des mesures à prendre par les gouvernements, les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile en la matière, et de lui présenter ledit rapport à sa trente-neuvième session, en vue de son examen au cours du dialogue,

Rappelant également qu'à sa dix-neuvième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Buhm-Suk Baek, Lazhari Bouzid, Alessio Bruni (Président), Milena Costas Trascasas, Iurii Alexandrovich Kolesnikov, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar (Rapporteuse), Elizabeth Salmón et Patrycja Sasnal,

Notant qu'à ses trente-huitième et quarante-deuxième sessions, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger le délai qu'il lui avait accordé pour achever l'étude, afin qu'il lui soumette celle-ci à sa quarante-deuxième session, puis à sa quarante-cinquième session,

Notant également qu'à sa vingt-quatrième session, il a pris note des progrès accomplis par le groupe de rédaction dans l'élaboration du rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales et a demandé à celui-ci de poursuivre ses travaux en vue de parachever le rapport pendant la période intersessions, si possible, de sorte qu'il soit soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session,

Notant en outre que, compte tenu du caractère extrêmement spécialisé et complexe du mandat et parce qu'aux fins de l'élaboration du rapport, il fallait encore poursuivre et approfondir le débat, il a ensuite décidé de débattre plus avant du projet de rapport à sa vingt-cinquième session, en vue de parachever le rapport pour le soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session,

Rappelant que sa vingt-cinquième session, qui devait initialement se tenir du 17 au 21 août 2020, a été reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et s'est finalement tenue du 15 au 19 février 2021,

1. *Constate* que, compte tenu du report de sa vingt-cinquième session à février 2021, le rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales n'a pas pu être présenté au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session ;

2. *Constate également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions à la vingt-cinquième session pour examiner la question et les différents points de vue exprimés à ce sujet par les États Membres et d'autres parties prenantes ;

3. *Réaffirme* la nature très particulière et complexe du mandat et rappelle que l'élaboration du rapport rend nécessaire la poursuite de débats approfondis ;

4. *Prie* le groupe de rédaction de poursuivre ses travaux pendant la période intersessions en vue d'achever le rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, afin que celui-ci soit soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-huitième session ;

5. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme de prolonger le délai prévu pour l'achèvement du rapport, et de le prier de lui soumettre ledit rapport à sa quarante-huitième session ;

6. *Recommande également* au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter la décision suivante ;

Le Conseil des droits de l'homme,

Prenant note de la recommandation du Comité consultatif concernant son mandat relatif aux effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, particulièrement sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la réduction des

apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, établi par la résolution 34/8 du Conseil en date du 23 mars 2017,

Prie le Comité consultatif de lui soumettre à sa quarante-huitième session, qui doit avoir lieu du 13 septembre au 1^{er} octobre 2021, le rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales.

4^e séance
19 février 2021

[Adoptée telle que modifiée oralement sans être mise aux voix.]

25/4. Situation mondiale en matière d'égalité raciale

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 72/157 du 19 décembre 2017 et 73/262 du 22 décembre 2018, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Conseil des droits de l'homme de continuer de suivre de près la situation mondiale en matière d'égalité raciale et, à cet égard, de réaliser, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, une étude sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels,

Rappelant également la résolution 74/137 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2019, dans laquelle celle-ci a salué les efforts entrepris par le Conseil des droits de l'homme, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, pour réaliser une étude sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation en matière d'égalité raciale et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels,

Rappelant aussi la résolution 75/237 de l'Assemblée générale en date du 31 décembre 2020, dans laquelle celle-ci a prié le Conseil des droits de l'homme d'envisager, à sa quarante-sixième session, l'élaboration d'un programme pluriannuel d'activités permettant de renouveler et d'intensifier les activités de communication nécessaires à l'information et à la mobilisation du grand public à l'appui de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et de mieux sensibiliser l'opinion au rôle que ces textes ont joué dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en consultation avec les États Membres, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile concernées et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et a salué les efforts déployés par le Conseil des droits de l'homme, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, pour réaliser une étude sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation en matière d'égalité raciale et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels,

Sachant que l'année 2021 est celle du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

Rappelant qu'à sa vingt et unième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Buhm-Suk Baek, Milena Costas Trascasas (Rapporteuse), Iurii Alexandrovich Kolesnikov, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Itsuko Nakai, Mona Omar, Elizabeth Salmón, Patrycja Sasnal, Dheerujlall Seetulsingh (Président) et Catherine Van de Heyning,

1. *Note* que le groupe de rédaction a désigné M^{me} Costas Trascasas comme Rapporteuse après que le précédent Rapporteur, Ludovic Hennebel, a démissionné du Comité consultatif en juillet 2020 ;

2. *Note aussi* qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il n'a pas pu tenir sa vingt-cinquième session du 17 au 21 août 2020 ;

3. *Constate* que l'avant-projet d'étude que lui a soumis le groupe de rédaction à sa vingt-cinquième session, qui s'est finalement tenue du 15 au 19 février 2021, a fait l'objet d'importants changements structurels et changements de fond qui nécessitent des discussions approfondies supplémentaires³ ;

4. *Note* qu'il a tenu, en formation plénière, des réunions avec le groupe de rédaction pour examiner la question ;

5. *Prie* le groupe de rédaction de parachever son étude sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale en tenant compte des débats de la vingt-cinquième session, après avoir fait distribuer l'étude par courrier électronique à tous ses membres pour approbation ;

6. *Décide* de soumettre l'étude finale sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-huitième session et de prier le Conseil de la porter à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

4^e séance
19 février 2021

[Adoptée sans vote.]

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, créé en application de la résolution 5/1 du Conseil, en date du 18 juin 2007, a tenu sa vingt-cinquième session du 15 au 19 février 2021 à l'Office des Nations Unies à Genève, en se servant des plateformes Interprefy et Webex. La session a été ouverte par le Président de la vingt-quatrième session, Lazhari Bouzid.

2. À la 1^{re} séance, le 15 février 2021, la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Nazhat Shameem Khan, a prononcé une allocution d'ouverture.

3. À la même séance, le Chef du Service du Conseil des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait une déclaration au nom du Secrétaire général.

4. À la même séance également, les participants ont observé une minute de silence en hommage aux victimes de violations des droits de l'homme dans le monde.

B. Composition du Comité consultatif

5. Le Comité consultatif se compose des personnes dont le nom suit⁴ : Ibrahim Abdulaziz Alsheddi (Arabie saoudite, 2021) ; Buhm-Suk Baek (République de Corée, 2023) ; Nadia Amal Bernoussi (Maroc, 2023) ; Lazhari Bouzid (Algérie, 2022) ; Alessio Bruni (Italie, 2021) ; Milena Costas Trascasas (Espagne, 2022) ; Iurii Alexandrovich Kolesnikov (Fédération de Russie, 2022) ; José Augusto Lindgren Alves (Brésil, 2021) ; Xinsheng Liu (Chine, 2022) ; Ajai Malhotra (Inde, 2023) ; Itsuko Nakai (Japon, 2022) ; Mona Omar (Égypte, 2022) ; Javier Palummo (Uruguay, 2022) ; Elizabeth Salmón (Pérou, 2023) ; Patrycja Sasnal (Pologne, 2023) ; Dheerujlall Seetulsingh (Maurice, 2023) ; Cheikh Tidiane Thiam (Sénégal, 2021) ; Catherine Van de Heyning (Belgique, 2023).

³ A/HRC/AC/25/CRP.3.

⁴ Le mandat du membre concerné expire le 30 septembre de l'année indiquée entre parenthèses.

C. Participation

6. Des membres du Comité consultatif, des observateurs d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont participé à la session.

7. Tous les membres du Comité consultatif ont participé à la session.

D. Séances

8. À sa vingt-cinquième session, le Comité consultatif a tenu quatre séances plénières et 11 séances privées. Les groupes de rédaction ont tenu des réunions privées sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme, la situation mondiale en matière d'égalité raciale, les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme.

E. Élection du Bureau

9. Conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 5 du Règlement intérieur du Comité consultatif, les membres du Bureau dont le nom suit ont été élus par acclamation à la première séance de la vingt-cinquième session, tenue le 15 février 2021 :

Président :	Ajai Malhotra
Vice-Président(e)s :	Nadia Amal Bernoussi
	Patrycja Sasnal
	Alessio Bruni
Rapporteur :	Javier Palummo

F. Adoption de l'ordre du jour

10. À sa 1^{re} séance, le 15 février 2021, le Comité consultatif a adopté son ordre du jour (A/HRC/AC/25/1/Rev.1). La liste des documents publiés en vue de la vingt-cinquième session du Comité est reproduite à l'annexe I.

G. Organisation des travaux

11. À sa 1^{re} séance également, le Comité consultatif a adopté le projet de programme de travail élaboré par le secrétariat.

III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif comme suite à l'adoption de résolutions par le Conseil des droits de l'homme

A. Situation mondiale en matière d'égalité raciale

12. À sa 2^e séance, le 16 février 2021, le Comité consultatif a tenu, en application des résolutions 72/157 et 73/262 de l'Assemblée générale, un débat sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale et sur les moyens adaptés d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif, des représentants d'États observateurs, le représentant d'une organisation intergouvernementale et le représentant d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole (voir annexe II).

13. À la 4^e séance, le 19 février 2021, M. Seetulsingh, Président du groupe de rédaction sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale, a présenté un projet de texte (A/HRC/AC/25/L.4). Le projet de texte a été adopté sans vote (le texte adopté est reproduit ci-dessus, au chapitre I, décision 25/4).

B. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme

14. À sa 2^e séance, le 16 février 2021, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 41/6 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs, le représentant d'une organisation intergouvernementale et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pris la parole (voir annexe II).

15. À la 4^e séance, le 19 février 2021, M^{me} Omar, Présidente du groupe de rédaction sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, a présenté un projet de texte (A/HRC/AC/25/L.1) et M. Malhotra a apporté une révision orale au troisième alinéa du préambule. Le projet de texte tel que révisé oralement a été adopté sans vote (le texte adopté est reproduit ci-dessus, au chapitre I, décision 25/1).

C. Nouvelles technologies numériques

16. À sa 3^e séance, le 17 février 2021, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 41/11 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme. Dans ce contexte, M. Soh, l'ancien Rapporteur du groupe de rédaction sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme, a participé à la séance en tant qu'intervenant et présenté brièvement le rapport. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs, le représentant d'une organisation intergouvernementale et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pris la parole (voir annexe II).

17. À la 4^e séance, le 19 février 2021, M^{me} Salmón, Rapporteuse du groupe de rédaction sur les nouvelles technologies numériques, a présenté un projet de texte (A/HRC/AC/25/L.2). Le projet de texte a été adopté sans vote (le texte adopté est reproduit ci-dessus, au chapitre I, décision 25/2).

D. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

18. À sa 3^e séance, le 17 février 2021, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme. Au cours des discussions, un membre du Comité consultatif, des représentants d'États observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pris la parole (voir annexe II).

19. À la 4^e séance, le 19 février 2021, M. Bruni, Rapporteur du groupe de rédaction sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme, a présenté un projet de texte (A/HRC/AC/25/L.3) et apporté une révision orale au sixième alinéa de son préambule. Le projet de texte tel que modifié oralement a été adopté sans vote (le texte adopté est reproduit ci-dessus, au chapitre I, décision 25/3).

IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011

A. Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités

20. Le 18 février 2021, le Comité consultatif, réuni en séance privée, a consacré un débat aux nouvelles priorités et aux propositions de travaux de recherche qu'il pourrait présenter au Conseil des droits de l'homme.

21. Le 19 février 2021, le Comité consultatif, également réuni en séance privée, a décidé que le Président adresserait en son nom à la Présidente du Conseil des droits de l'homme une lettre dans laquelle seraient présentées les nouvelles propositions de travaux de recherche.

B. Désignation des membres du Groupe de travail des communications

22. Conformément aux paragraphes 91 à 93 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif doit désigner cinq de ses membres parmi les représentants de chacun des groupes régionaux, compte dûment tenu des principes de l'équilibre entre les sexes, pour constituer le Groupe de travail des communications. En cas de vacance de poste, le Comité désigne un expert indépendant et hautement qualifié choisi parmi les membres du même groupe régional. Comme il est nécessaire de disposer de compétences indépendantes et d'assurer une continuité dans l'examen et l'évaluation des communications, les experts indépendants et hautement qualifiés qui siègent au Groupe de travail ont un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

23. Les membres du Groupe de travail des communications ont été désignés par le Comité consultatif à ses dix-septième, vingt et unième et vingt-troisième sessions (A/HRC/AC/17/2, par. 26 ; A/HRC/AC/21/2, par. 22 à 24 ; A/HRC/AC/23/2, par. 25 à 27).

24. Étant donné que le mandat de deux membres, M. Soh (Groupe des États d'Asie et du Pacifique) et M. Diaconu (Groupe des États d'Europe orientale), a expiré le 30 septembre 2020, et qu'un autre membre, M. Hennebel (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), a présenté sa démission le 3 août 2020, le Comité consultatif a pris note, à sa 4^e séance, le 19 février 2021, de la désignation, qui a eu lieu pendant la période intersessions selon une procédure d'approbation tacite, de trois nouveaux membres du Groupe de travail, MM. Alsheddi, Kolesnikov et Bruni, pour remplacer les trois membres sortants.

V. Rapport du Comité consultatif sur les travaux de sa vingt-cinquième session

25. À la 4^e séance, le 19 février 2021, le Rapporteur du Comité consultatif a présenté le projet de rapport sur les travaux de la vingt-cinquième session du Comité. Le Comité a adopté le projet de rapport *ad referendum* et décidé de charger le Rapporteur d'en établir la version définitive.

26. À la même séance, le Rapporteur a formulé des conclusions. Le Président a formulé des observations finales et prononcé la clôture de la vingt-cinquième session du Comité consultatif.

Annexe I

[Anglais seulement]

Documents issued for the twenty-fifth session of the Advisory Committee

Documents issued in the general series

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/25/1/Rev.1	2	Provisional agenda and annotations
A/HRC/AC/25/2	5	Report of the Advisory Committee on its twenty-fifth session

Documents issued in the limited series (actions)

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/25/L.1	3 (f)	Current levels of representation of women in human rights organs and mechanisms
A/HRC/AC/25/L.2	3 (g)	New and emerging digital technologies and human rights
A/HRC/AC/25/L.3	3 (d)	Negative effects of terrorism on the enjoyment of human rights
A/HRC/AC/25/L.4	3 (e)	Situation regarding racial equality in the world

Documents issued in the non-governmental organizations series

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/25/NGO/1	3 (g)	Exposé écrit présenté par La Manif Pour Tous, organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Annexe II

[Anglais seulement]

List of speakers

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
1. Election of officers	1st meeting 15 February 2021	Members: Xinsheng Liu, Dheerujlall Seetulsingh, Iurii Alexandrovich Kolesnikov, Milena Costas Trascasas, Nadia Amal Bernoussi, José Augusto Lindgren Alves, Mona Omar
2. Adoption of the agenda and organization of work	1st meeting 15 February 2021	Member: José Augusto Lindgren Alves Observer States: Cameroon (on behalf of the African Group), Algeria (video statement), Uruguay
3. Requests addressed to the Advisory Committee stemming from Human Rights Council resolutions and currently under consideration by the Committee		
(e) Situation regarding racial equality in the world	2nd meeting 16 February 2021	Members: Milena Costas Trascasas (Rapporteur), Nadia Amal Bernoussi, José Augusto Lindgren Alves, Mona Omar, Dheerujlall Seetulsingh, Lazhari Bouzid, Javier Palummo Observer States: Venezuela (Bolivarian Republic of), India (video statement), Russian Federation (video statement), South Africa Intergovernmental organization: European Union Non-governmental organization: Africans in America for Restitution and Repatriation (video statement)
(f) Current levels of representation of women in human rights organs and mechanisms	2nd meeting 16 February 2021	Members: Elizabeth Salmón (Rapporteur), Nadia Amal Bernoussi, Lazhari Bouzid, Milena Costas Trascasas Observer States: Cameroon, India (video statement), Burkina Faso, Panama, Russian Federation (video statement), Peru (video statement), Switzerland (video statement), Mexico Intergovernmental organization: European Union Non-governmental organizations: International Federation on Ageing, GQUAL Campaign

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
(g) New and emerging digital technologies and human rights	3rd meeting 17 February 2021	Panellist: Changrok Soh Members: José Augusto Lindgren Alves, Catherine Van de Heyning, Javier Palummo, Nadia Amal Bernoussi, Lazhari Bouzid, Dheerujall Seetulsingh, Xinsheng Liu Observer States: Cameroon (on behalf of the African Group), Republic of Korea (on behalf of the core group of sponsors of resolution 41/11) (video statement), India (video statement), Panama, Russian Federation (video statement), China Intergovernmental organization: European Union Non-governmental organizations: New Humanity, Institute for NGO Research, La manif pour tous (video statement)
	4th meeting 19 February 2021	Observer State: Tunisia
(d) Negative effects of terrorism on the enjoyment of human rights	3rd meeting 17 February 2021	Member: Alessio Bruni Observer States: Cameroon (on behalf of the African Group), Belgium (on behalf of the European Union) (video statement), India, Egypt (video statement), Algeria (video statement), Panama, Mexico, Jordan, China Non-governmental organizations: International Commission of Jurists and Article 19: International Centre against Censorship (joint statement), Institute for NGO Research
	4th meeting 19 February 2021	Observer State: Tunisia
4. Implementation of sections III and IV of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and of section III of the annex to Council resolution 16/21	4th meeting 19 February 2021	Members: Mona Omar, Elizabeth Salmón, Alessio Bruni, Dheerujall Seetulsingh
5. Report of the Advisory Committee on its twenty-fifth session	4th meeting 19 February 2021	Members: Javier Palummo, Patrycja Sasnal, Dheerujall Seetulsingh, Alessio Bruni, Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Lazhari Bouzid, Mona Omar, José Augusto Lindgren Alves